

## SOLDATS VICTIMES DE 14-18

20 juillet 2019



Carte postale 1916

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, sous l'impulsion des associations d'anciens combattants, la loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et la glorification des 1,4 millions de morts ou de disparus pour la France encouragea les communes à « glorifier les héros morts pour la Patrie ». Elle prévoyait que l'État remette à chaque commune un Livre d'Or déposé dans une salle de la Mairie et tenu à la disposition des habitants, sur lequel seraient inscrits les noms des combattants morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Cette volonté de témoigner dans chaque commune, de la reconnaissance de la Nation aux soldats morts pour la France s'est traduite, dans les années qui ont suivi, par l'érection de plus de 30 000 monuments aux morts édifiés entre 1918 et 1925, où figurent généralement la liste des victimes. Depuis, les victimes d'autres conflits ont été rajoutées.

L'inscription des noms des soldats victimes de la guerre sur les monuments requiert deux conditions :

- être déclaré « Mort pour la France » par l'Armée ;
- être originaire de la commune ou y avoir résidé.

Il est donc assez courant de voir le nom de la même personne sur deux monuments.



*Carte postale des années 1960*

La loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France a souhaité dans son article 2 définir de manière officielle ces critères d'inscription :

*« Lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.*

*La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services départementaux ou les associations d'anciens combattants et patriotiques ayant intérêt à agir. »*

## **Soldats victimes de la Grande Guerre**

Aujourd'hui nous disposons de nombreuses données relatives aux victimes de la guerre de 14-18, les rattacher entre elles donne une synthèse finale qui peut se présenter sous la forme d'une base de données réalisée à partir des éléments collectés. Ceux-ci sont fournis par l'association de généalogie CousAin, puis avec les registres matricules disponibles sur le site Internet des Archives départementales de l'Ain, et enfin par le Ministère de la Défense pour les soldats tués. Les prénoms inscrits au mémorial et dans les recensements sont fréquemment les prénoms usuels, nous avons porté ceux des états civils et militaires.

La population était de 1271 habitants en 1911, pour l'ensemble de la commune. Environ 200 hommes d'âge compris entre 20 et 40 ans sont partis faire la guerre. Parmi eux, 58 y sont décé-

dés ou sont officiellement morts de ses conséquences ; 71 % ont été tués, 26 % sont morts de maladies et 3 % accidentellement.



*Le monument actuel est protégé d'une grille métallique ouvragée*



## Construction du monument

À Saint-Jean-le-Vieux, le comité pour l'érection du monument aux morts, présidé par le Vicomte de Bonnefoy, ne fut pas maître d'ouvrage comme ce fut souvent le cas dans d'autres communes : c'est la municipalité, présidée par Joseph Pénard, qui boucla le montage financier en février 1922 et passa les premiers marchés. Le rôle du comité ne fut pourtant pas que consultatif, il collecta des fonds et souscrivit à la dépense à hauteur de 8 943,20 francs, sur un total de 21 500 francs. La commune finança 6 556,80 francs sur fonds propres et contracta un emprunt auprès du Crédit Foncier de France pour un montant de 6 000,00 francs, remboursable sur 30 ans, financé par un impôt extraordinaire pendant la même durée. À ce budget, le nouveau maire Louis Baillaud, rajouta en 1923, le financement de l'aménagement de la place, ainsi que le coût des inscriptions des soldats, soit la somme de 2 130,25 francs.

Le plan d'ensemble du monument aux Morts de la Guerre fut établi le 15 septembre 1921 par l'architecte Auguste Royer de Bourg-en-Bresse. La concrétisation de l'ensemble commémoratif devint possible dès lors que le Président de la République approuva son érection par décret daté du 12 février 1922. Des marchés de gré à gré furent alors passés pour les différentes parties de l'ouvrage :

**Fondations, terrassements et bétonnage :** entreprise Benassy de Saint-Jean-le-Vieux. Montant de 620 francs. Date limite de réalisation fixée au 1er avril 1923.

**Taille du socle et pose du monument :** Deservetaz, tailleur de pierres à Pont-d'Ain. Socle en pierre de St martin Belle Roche<sup>1</sup> conformément aux plans de l'Architecte Royer. Prix forfaitaire de 4000 francs. Date limite de réalisation fixée au 20 avril 1923.

**Groupe statuaire « Vision du Foyer » :** Alphonse Muscat<sup>2</sup>, statuaire à Bourg. Réalisation en pierre de Pouillenay<sup>3</sup>, d'après la maquette déposée en mairie. Forfait de 16 880 francs. Date limite de réalisation fixée au 20 avril 1923.

La réception de l'ensemble eut lieu le 11 juin 1923, et l'inauguration le 17 juin 1923.

## Établissement du cimetière militaire

En 1920, l'État accorda aux familles le droit de faire transférer gratuitement les corps de leurs proches, tués à la guerre, jusqu'au cimetière de leur choix. La plupart des familles demandèrent le retour des dépouilles de leurs fils, et la réalisation d'un cimetière militaire communal fut envisagée. Aussi, après une réunion des parents, le Conseil Municipal décida d'entreprendre le projet en septembre 1923.

### **St-Jean-le-Vieux.**

Dimanche dernier, St Jean le Vieux a inauguré le Monument qu'il a élevé à la mémoire des 47 enfants de la commune qui ont donné leur vie à la Patrie.

M. Bataillard, maire, a remercié le Comité et évoqué le souvenir des enfants du pays qui sont tombés héroïquement pour la défense du Droit et de la Patrie.

M Bernard, sous préfet de Nantua, a excusé M. le Préfet et, au nom du Gouvernement, a dit la reconnaissance infinie que nous devons à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la Patrie.

M Chanal, sénateur et président du Conseil général de l'Ain, a prononcé un émouvant discours dans lequel il a célébré la Patrie en saluant la mémoire de ceux dont on glorifie la mémoire.

Puis une belle poésie de circonstance du poète local, M Reverdy, a été déclamée avec beaucoup d'âme. La Fanfare a joué la marche funèbre de Chopin et la cérémonie a pris fin.

A midi, un grand banquet a eu lieu à la Salle des Fêtes.

*Article paru dans l'Abeille du Bugey et du Pays de Gex le dimanche 24 juin 1923*

1 Carrière de calcaire fin, située au nord de Mâcon.

2 Né à Genève le 24 octobre 1871. Élève à l'École des Beaux-Arts de Lyon, puis Paris ; incorporé dans l'Infanterie en 1892, rappelé en 1914 et réformé pour maladie. Réside à Lagnieu en 1914.

3 Carrière de pierre marbrière, rose beige située, à 20 km au sud de Montbard.



*L'inauguration le 17 juin 1923 : au centre gauche les officiels et à droite les anciens combattants*

Le nombre de militaires inhumés étant de treize, on envisagea deux rangées de sept tombes, celle inoccupée rappelant le souvenir des « héros exilés de la terre natale ». Les monuments, d'aspect uniforme, furent financés par les familles, la commune prenant en charge les nivellements, les bordures en pierre et les bétonnages. Le marché fut dévolu à l'entreprise Desservetaz pour un montant de 3 100 francs, soit environ 3 200 €. Les travaux se réalisèrent pendant l'année 1924 et se réceptionnèrent le 20 septembre.



On rajouta deux tombes, coté sud, pour les soldats Perrod et Falmat, tués pendant la Seconde Guerre Mondiale, et deux autres furent ramenées récemment côté nord, en même temps que l'on restaura l'ensemble.

### Un congrès mémorable

Si les Monuments aux Morts sont annuellement depuis leur construction des lieux de rassemblement et de recueillement, une cérémonie toute particulière eu lieu à Saint-Jean-le-Vieux le 28 février 1932, lorsque se tint le congrès régional des Mutilés de Guerre et Anciens Combattants, sous la présidence du ministre de la Guerre et député de l'arrondissement de Nantua-Gex, Paul Painlevé<sup>4</sup>. Cette manifestation fut organisée sous la vigilance de Marius Bossu, président de la section locale des Anciens Combattants. Le maire de la commune était alors Marius Billet (1877-1960) qui fut maire jusqu'en 1944.



*Trois Mariannes aux couleurs de la République accueillent Paul Painlevé, sous la vigilance de Marius Bossu, attentif sous le porche de la mairie - Collection J. Grimbot*

<sup>4</sup> Paul Painlevé, ancien président du Conseil, fut élu député de la circonscription de Nantua-Gex en avril 1928 et mai 1932, nommé ministre de la Guerre en 1928 et ministre de l'Air en 1932, il meurt le 29 octobre 1933 à Paris.

Personnages, de gauche à droite :

Julien Fournier ;  
Lucien Forêt ;  
Henri Carron ;  
Un instituteur non identifié ;  
L'instituteur Donaty ;  
Un gamin non identifié ;  
Marcelle Bouguet (1911-1952), fille d'un des forgerons ;  
Un homme non identifié ;  
Gabrielle Adèle Aimée Levrat, fille du contrôleur des Transports de l'Ain, sœur du chef de gare) ;  
Edith Rivière (1911-1993), femme de Henri Morand.  
Marius Bossu ;  
Paul Painlevé, de dos avec sa canne ;  
4 autres hommes non identifiés.

---

**Sources :**

Archives départementales de l'Ain :  
État Civil ;  
Recensement de 1911 ;  
Registres Matricules ;  
Fonds Paul Painlevé ;  
Site web « Mémoire des Hommes » du ministère de la Défense.